

226C0467  
FR0000062101-FS1075

7 avril 2026

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES**

(Euronext Paris)

**Rectificatif à D&I 225C2124 du 15 décembre 2025**

Par courrier reçu le 31 mars 2026, la Société de Participations Deauvillaise<sup>1</sup> a rectifié sa déclaration du 12 décembre 2025, qui a donné lieu à la publication D&I 225C2124 du 15 décembre 2025, en ce qu'elle détenait, le 11 décembre 2025, 146 894 actions SFCMC représentant 252 579 droits de vote<sup>2</sup>, soit 93,17% du capital et 95,67%<sup>3</sup> des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée (sise 33 rue d'Artois 75008 Paris) détenue à 100% par la famille Barrière Desseigne (M. Dominique Desseigne, M. Alexandre Barrière et Mme Joy Desseigne-Barrière).

<sup>2</sup> Et non 293 472 droits de vote.

<sup>3</sup> Et non 96,25% des droits de vote.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 157 664 actions représentant 264 020 droits de vote (et non 304 914 droits de vote comme indiqué par erreur dans D&I 225C2124 du 15 décembre 2025), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.